



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales  
Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances**

Bordeaux, le 21 octobre 2020

Affaire suivie par : Cécile SULEK  
tél:05 56 93 38 50  
cecile.sulek@gironde.gouv.fr

La préfète  
à  
Destinataires in fine

Objet : Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Consultation du public – Articles R 512-46-8 à R 512-46-24 du code de l'environnement.

Madame, Messieurs,

Par arrêté, j'ai prescrit une consultation du public qui doit se dérouler du **9 novembre 2020 au 7 décembre 2020 inclus**, relative à la demande d'enregistrement présentée par la société FRUIDOR SAS afin d'exploiter un établissement de préparation et de conservation de produits alimentaires d'origine végétale – mûrissierie de bananes sur la commune de Saint-André-de-Cubzac.

Vous trouverez sous ce pli une copie de l'arrêté susvisé et du dossier en version numérique de la demande d'enregistrement du pétitionnaire.

Votre commune se trouvant comprise dans le rayon de 1 kilomètre, il vous appartient d'informer le public du déroulement de la consultation par l'affichage d'un avis que je vous adresse également.

Cet affichage doit être effectué en mairie, quinze jours avant le démarrage de la consultation du public **soit au plus tard le 23 octobre 2020 et pendant toute la durée de la consultation.** L'accomplissement de cette formalité sera certifié par une attestation d'affichage.

Je vous rappelle que votre conseil municipal doit également être appelé à formuler un avis sur la demande d'enregistrement présentée, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout le concours qui se révélerait nécessaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer et par délégation,  
Pour la chef du Service des Procédures Environnementales

**Pour Le chef de l'unité prévention des pollutions et  
des nuisances**

L'adjoint,

**Pierre ROUSTIT**

Cité administrative  
2 rue Jules Ferry – BP 90  
33090 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 24 80 80  
www.gironde.gouv.fr